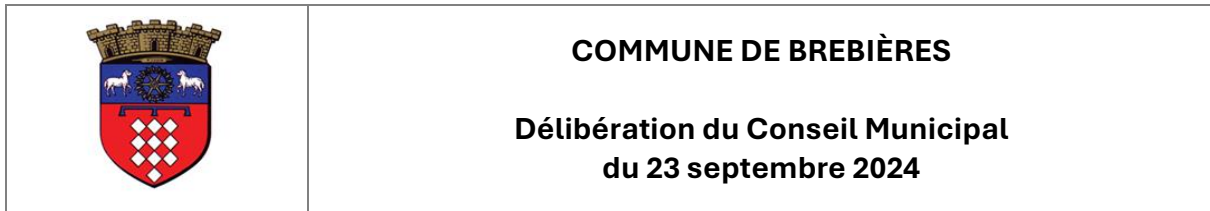


République Française  
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



**Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 25 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept septembre deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, Mme LIENARD Eva.

**ABSENTS :**

M. HERBAUT Pierre	donne pouvoir à M. DAVID Lionel
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à Mme BREMARD Céline
Mme HANNE Lauréline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
M. MARINO Salvatore	donne pouvoir à Mme LIENARD Eva

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme MARTEAU Marina

**Membres en exercice : 29**  
**Quorum : 15**

**Présents : 25**  
**Votants : 29**

**FINANCES**

**4 – Budget – Première décision modificative**

A la demande de la DGFIP, il convient de rectifier la reprise des résultats. Le montant à reprendre en recette de fonctionnement est de 2 177 220,10 €. La correction est de 10 centimes.

De ce fait, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,10 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,10 €</b>
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,00 €
	<b>0,00 €</b>	<b>0,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>				
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,10 €</b>

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

- **ACCEPTE** cette décision modificative du budget telle que ci-dessus énoncée.

Fait en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,**  
Maire.

**Marina MARTEAU,**  
Secrétaire de séance.

Publiée le 4/10/2024  
Affichée le 4/10/2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le



ID : 062-216201731-20240923-DCM202430-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>